

Bruno,

J'ai reçu la convocation à la réunion de Comité lundi dernier et je t'avise que je ne pourrai pas me rendre à la dite réunion pour raisons professionnelles. Je constate que tu n'as pris en compte aucune de mes questions que je t'avais déjà posées pour la réunion de décembre et que je t'avais également soumise pour cette réunion (questions envoyées le 28 janvier 2006) .

**Les questions étaient les suivantes :**

- 1 - Bilan des objectifs depuis la réunion du 4 juin 2005
- 2 - affaire Top de la Plaine des Flandres ( historique et conclusions )
- 3 - respect de l'article 13 des statuts et 16bis du règlement intérieur ( avis d'action sans aviser les membres du comité)
- 4 - nouveaux responsables de :
  - a - la modernisation de la boutique
  - b - la publicité dans les revues
  - c - l'information du club dans les médias
  - d - portées disponibles
- 5 - Présentation de la base de donnée réalisée par M. MIDI

je te demanderai de m'envoyer le compte rendu de la réunion du 18 mars, car même si je n'ai pas le droit de l'approuver ou de demander des modifs, il est important qu'en tant que membre du comité je sois renseigné du contenu de cette réunion. En cas de refus de ta part un courrier explicatif ( délit d'entrave) sera envoyé à la SCC et l'information sera diffusé au plus grand nombre. Tous les membres du comité, même les absents, doivent recevoir le compte rendu de comité.

J'ai bien reçu tes deux recommandés où tu me demandes de restituer le matériel du CBF. Il n'était pas nécessaire de m'envoyer la référence de l'article s'y rapportant car une fois de plus tu t'es trompé car celui-ci concerne seulement les documents et non pas le matériel. D'autre part, il est tout à fait logique que je rende le matériel informatique dès que je ne m'en servirai plus pour le CBF.

Par deux courriers et téléphoniquement, je t'ai déjà demandé de travailler sur la refonte du Règlement Intérieur et tu ne m'as toujours pas répondu depuis le mois de novembre malgré ta promesse d'une réponse rapide alors que mon travail avance. Je me sers donc de l'ordinateur du CBF. Je pense être une des rares personnes du Comité à solliciter de travailler pour le Club et je ne reçois aucune réponse de ta part. Pourquoi ?

Par cette lettre je te demande de soumettre mon projet à la prochaine réunion de Comité, si celui-ci refuse ma demande de travailler pour le CBF, je rendrai mon matériel lors de la réunion de Comité du 17 juin car je me déplacerai par la route.

J'espère par la même occasion que tu auras l'honnêteté de rendre le tien qui n'a jamais servi pour la base de données alors qu'il t'avait été acheté par le club pour effectuer ce travail.

En ce qui concerne les comptes de la NE 2005 j'espère que le bilan, que j'ai fourni concernant tous les justificatifs envoyés à l'huissier, sera en concordance avec celui du trésorier. Les frais kilométriques ont été majorés par le trésorier (encore une fois sans en référer au Comité) alors que les juges avaient accepté les indemnités prévues (doubles des courriers en ta possession). Il s'agissait là d'un contrat entre 2 parties.

La majoration des indemnités ne doit donc pas figurer sur le bilan définitif de la NE 2005.

En ce qui concerne mon site [www.infos-bouviens-des-flandres.com](http://www.infos-bouviens-des-flandres.com) je n'accepte pas les menaces que tu as faites à certaines personnes membres de IBF car j'offre un service que tu ne veux pas offrir aux adhérents du CBF. Dans ton courrier avec AR du 2 mars « tu me sommes » d'appliquer des modifications sur mon site alors que tu n'en as pas le pouvoir car il s'agit de mon site et non celui du CBF.

Infos bouviers des Flandres est un site d'information mettant en valeur le Bouvier des Flandres où tout membre passionné de cette race a le droit de s'exprimer en toute liberté. Aucune diffamation à propos du CBF n'a lieu sur le site car tout écrit est prouvable.

A bientôt.

Franck